

DE LA HAUTE SAONE

MAIRIE DE SORANS – LES – BREUREY (70190)

téléphone/fax : 03 84 91 73 38

MEL : mairie.soranslesbreurey@orange.fr

COMpte-REndU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 juin 2021 à 20 H 00 – Séance ordinaire

Présents : Mesdames DEBUIRE Frédérique, PARIS-BAULARD Joëlle, PREZIOSA Elisabeth

Messieurs ARNOULD Jean Marie, BOURGEOIS Stéphane, CHAVY Jacques, FRANCOIS Eric, MAIRE Sébastien, MARCHAL Jacques

Absents excusés : DEMOULIN Guy, ADAM Matthieu

Madame DEBUIRE Frédérique est désignée secrétaire.

Date de la convocation : 4 Juin 2021.**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 mai 2021 :**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de compte-rendu du conseil municipal du 19 mai 2021 et, en l'absence de remarques, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1) Rénovation énergétique de la Mairie :**A) Présentation de l'Avant Projet Définitif :**

Les membres de la Commission Travaux ont rencontré lundi 7 juin en Mairie les responsables du Cabinet TARDY venus présenter l'Avant Projet Définitif. Les modifications et aménagements proposés ont été détaillés avec leur incidence budgétaire.

La principale innovation concerne un aménagement de l'espace extérieur situé au R-1 (démolition du préau et création d'une zone de convivialité) pour un coût supplémentaire de 38.000.00 € HT.

Par ailleurs, le coût estimatif global est en hausse, en grande partie du fait de la récente inflation du prix des matières premières.

	Estimation HT		Estimation de la TVA		Estimation TTC	
	Base APS	Base APD	Base APS	Base APD	Base APS	Base APD
Travaux	561 800.00 €	571000.00 €	112 360.00 €	114200.00 €	674 160.00 €	685200.00 €
Conception :	98 112.00 €	99538.00 €	19 623.00 €	19908.00 €	117 735.00 €	119446.00 €
Coût total :	659 912.00 €	670538.00 €	131983.00 €	134108.00 €	791 895.00 €	804646.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve les propositions contenues dans l'Avant Projet Définitif, y compris l'option « Aménagement extérieur du R-1 » pour la somme de 38 000.00 € HT,
- Prend acte de la nouvelle estimation globale de l'opération qui s'élève désormais à la somme de 670 538.00 € HT (soit 804 646.00 € TTC),

et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

B) Recherche de subventions :

Le Maire précise que dans la première estimation, la commune sollicitait l'Etat au titre de la DSIL « relance » et que cette subvention n'a pas été retenue pour divers motifs parmi lesquels figure son incompatibilité avec les fonds européens LEADER et FEDER. La subvention DETR quant à elle autorise ce cumul (tout comme les aides du SIED70 et du Conseil Départemental70).

En conséquence, en plus des dossiers ci-dessus déjà dressés, deux demandes d'aide européenne peuvent être instruites :

- L'une au titre des fonds LEADER (création de la Médiathèque) gérés par le GAL du Pays des 7 Rivières à Rioz,
- L'autre en fonds FEDER (financement de la chaufferie collective) gérés par la Région de Bourgogne Franche-Comté, sachant que la commune doit prévoir, dans tous les cas, un autofinancement pour toute baisse du montant des subventions demandées.

Le tableau récapitulatif des Subventions possibles et les demandes à prévoir s'établit donc comme suit:

Financeurs	Taux escompté	Bases de calcul	Montant escompté
DETR	45 % des travaux HT + 15 % MO	(571 000 x 90%) + (88 505 x 90% = 79 655 x 15 %)	236632.00 €
CD70	15 % des travaux HT	Rampe + WC + Chaudière estimé à environ 75 000.00 €	11 250.00 €
SIED70	Forfait	Isolation + Chaudière + Electricité + Ventilation	100 000.00 €
LEADER	25 % du coût de la Médiathèque	Coût estimé à 50 000.00 € HT	12.500.00 €
FEDER	40 % du coût de la chaufferie	Coût estimé à 79 500.00 € HT (<i>taux retenu ramené à 20 %</i>)	15 900.00 €
<i>Montant total des subventions demandées:</i>			376282.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve les propositions du Maire,
- invite le Maire à solliciter le GAL du Pays des 7 Rivières au titre des fonds européens LEADER,
- invite le Maire à solliciter la Région Bourgogne Franche-Comté au titre des fonds européens FEDER,
- prend acte de l'obligation pour la commune de prévoir un autofinancement pour toute baisse du montant des subventions demandées,

et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires aux dépôts de ces demandes d'aides.

B) Financement de l'opération de rénovation de la Mairie :

Le Maire présente le nouvel état récapitulatif, au stade Avant Projet Définitif, le montage financier du projet :

Estimation de l'opération au stade de l' Avant Projet Définitif :	670 538.00 € HT	(TVA) 134108.00 €	TTC 804646.00 €
Montant total des subventions demandées			376 282.00 €
FC TVA	Montant : 134 108.00 € (<i>pris en compte pour 88 % de sa valeur</i>), soit		118 364.00 €
Prêt bancaire	Sur 20 ans		310 000.00 €
			TTC 804 646.00 €
<i>Pour information : Souscription en parallèle d'une ligne de trésorerie de 340 000.00 € sur 3 ans (taux intérêts : 0.35 %) auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté pour compenser le différentiel entre le règlement des factures et la perception des subventions et le remboursement de la TVA</i>			

2) Annulation de créances :

Le Maire détaille les différentes créances non encore réglées au terme des procédures de recouvrement prévues en pareil cas et sollicite l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve la proposition du Maire,
- prend acte de l'impossibilité pour la commune d'obtenir l'encaissement des créances visées,
- prononce leurs annulations et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

3) Questions diverses :

a) Subvention pour la Rénovation de la Fontaine Ronde :

Les 2 aides conjointes (Département + DETR de l'État) ne sont pas exclusives de tout autre cofinancement et peuvent être associées à les fonds européens LEADER du GAL (Pays des 7 Rivières). De ce fait, un dossier de demande d'aide va être instruit.

b) Réparations urgentes du toit de la Salle Polyvalente :

Suite à un bris de plaques de couverture, des fuites d'eau de pluie ont été constatées. Un devis de réparation urgente émanant de la Société METAL CONCEPT pour 1190.00 € TTC a été validé. A priori, les travaux devraient être réalisés pour le 20 juin environ.

c) Concernant la Défense Incendie pour le Château et la Maison Forte :

Comme convenu, la rencontre avec l'Architecte de l'ABF s'est déroulée le 31 mai 2021 et se traduit par les points suivants :

- La réserve souple de la Maison Forte sera posée derrière le hangar pour être « hors champ de vision ». Une voie de circulation permettant aux matériels de se positionner pour ponctionner l'eau est à prévoir,

- L'Architecte valide l'emplacement de la réserve du Château dans le sous-bois près du chemin d'accès. Toutefois, ce positionnement nécessitera l'abattage de nombreux arbres pour limiter la crevasion de la bâche par chute d'arbre.

Une nouvelle réunion sur site est nécessaire sachant qu'un autre emplacement est potentiellement possible en contrebas de la chapelle.

d) Problématique de l'Eclairage public (EP) :

Ainsi que cela a déjà été évoqué lors de précédents Conseils, l'EP présente en certains endroits soit des faiblesses au niveau puissance lumineuse développée, soit des carences (zones d'ombre). Le SIED 70 a été questionné pour trouver une solution afin de parvenir, après constat de l'existant à une étude du SIED alliant amélioration de l'EP, obtention de subventions et maîtrise de nos dépenses.

d) Travaux PMR de l'église :

Les travaux de mise aux normes (création d'une rampe d'accès et d'un cheminement jusqu'à l'église) risquent de ne pas être effectués cette année pour un motif indépendant de notre volonté. Les services de la Préfecture ont été sollicités à propos de l'octroi d'un report d'exécution sur 2022 et leur décision n'est pas connue.

Toutefois, si le report est rejeté, nous pourrions, sans puiser dans notre trésorerie, valider les travaux grâce au généreux don que la commune va percevoir ; les fonds légués étant destinés à assurer l'entretien / l'aménagement du cimetière et/ou de l'église.

e) Délimitation de propriété et arrêté d'alignement Rue des Bruyères :

A la demande des propriétaires des parcelles AC 58 & 59, une opération de délimitation de propriété a été effectuée et une reprise d'alignement est à effectuer. Le Maire, grâce à une délégation donnée par le Conseil, aura pour mission de valider cet acte.

f) Mise en place du système "Panneau pocket" :

Lors du Conseil du 3 novembre 2020, la possibilité d'adhérer à "Panneau Pocket" de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) a été évoquée. Cette application, gratuite pour les administrés, et d'un coût de 180.00 €/an (130.00 € dans notre cas) permettrait de diffuser, entre autre, des informations en instantané à nos concitoyens.

Le récent désordre des N° d'urgence incite le Conseil à envisager le bien fondé d'une adhésion à ce service afin d'être réactif en cas de problèmes en particulier de ce type.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Sorans Lès Breurey, le 11 juin 2021

Le Maire

Jacques MARCHAL